



**Vous donner la parole  
et la faire entendre.**

# Présentation de la Commission nationale du débat public (CNDP)

[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

# PRÉSENTATION DE LA CNDP

par Christian Leyrit,  
Président de la CNDP



# Principe d'information et de participation des citoyens

## Sommet de la Terre RIO 1992

*« La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés. Chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives à l'environnement que détiennent les autres autorités publiques (...) et avoir la possibilité de participer au processus de prise de décision. »*

# Principe d'information et de participation des citoyens

## Triple exigence

- ✓ Internationale : signature de la Convention d'Aarhus (1998)
- ✓ Européenne : directive 2003
- ✓ Nationale : charte de l'environnement, de valeur constitutionnelle (2005)

## Pourquoi ?

- ✓ Crise de confiance des citoyens par rapport aux institutions
- ✓ Radicalisation des controverses scientifiques et techniques (nucléaire, OGM, gaz de schiste...)
- ✓ Complexité des dossiers, intervention des experts
- ✓ Décisions engageantes sur le très long terme
- ✓ Prise de conscience des enjeux planétaires (réchauffement climatique, eau, biodiversité...)
- ✓ Développement d'Internet et des réseaux sociaux

## PRÉSENTATION DE LA CNDP

### I. LA CNDP PAR ÉTAPES

### II. LES OBJECTIFS DU DÉBAT PUBLIC

### III. DÉCISIONS ET INITIATIVES



I-  
La CNDP par  
étapes

La création de la CNDP

Les évolutions de la CNDP

L'organisation et  
les valeurs de la CNDP

## La création de la CNDP

### **La loi Barnier**

*02 février 1995*

--

- Le principe de participation entre dans le corpus juridique français
- Création de la CNDP : institution chargée de l'organisation du débat public

*4 septembre 1997*

--

**Installation de la  
CNDP**



## Les évolutions de la CNDP

### Signature de la **Convention d'Aarhus**

*25 juin 1998*

--

- **Accès à l'information et participation du public au processus de décision**
- **Signature par la France et l'Union Européenne**

### Loi relative à la **démocratie de proximité**

*27 février 2002*

--

- **Élargissement du principe de participation**
- **La CNDP devient une autorité administrative indépendante**
- **Élargissement du nombre de membres de 18 à 21**

## Les évolutions de la CNDP

**Loi n° 2010-788**  
portant engagement  
national pour  
l'environnement dite  
« **loi Grenelle II** »  
(12 juillet 2010)

**Modification du fonctionnement de la CNDP**

**Élargissement de la composition de la CNDP  
à 25 membres**

**Possibilité pour la CNDP de désigner un  
garant de la concertation recommandée  
qu'elle décide**

## L'organisation de la CNDP

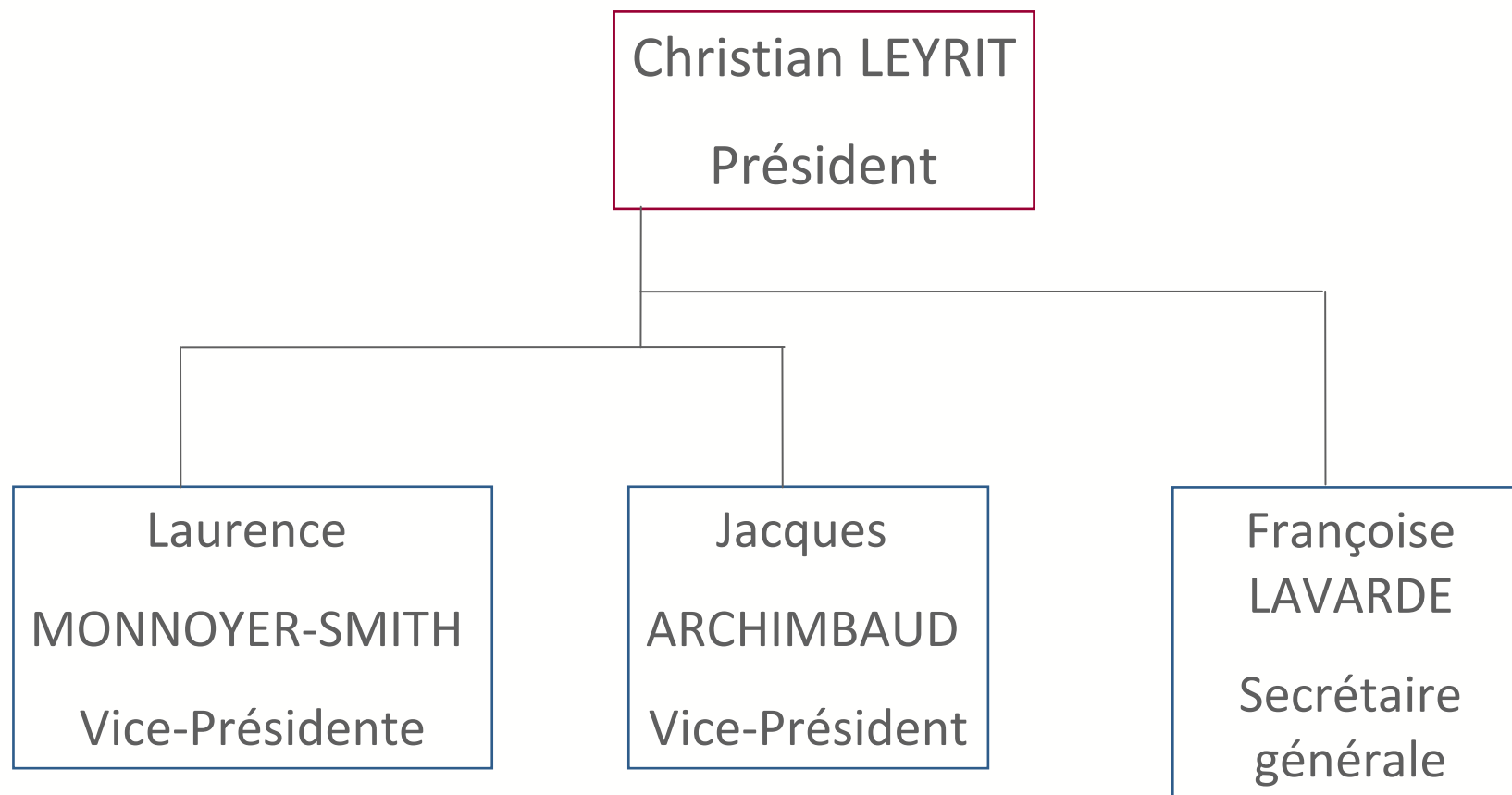
Instance collégiale  
de 25 membres

Nommés pour cinq  
ans ou pour la durée  
de leur mandat,  
renouvelable une  
fois

## 1 Président, 2 vice-présidents et 22 membres

- ✓ 1 député et 1 sénateur
- ✓ 6 élus locaux
- ✓ 1 membre du Conseil d'État
- ✓ 1 membre de la Cour de cassation
- ✓ 1 membre élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes
- ✓ 1 membre du corps des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel
- ✓ 2 représentants d'associations de protection de l'environnement
- ✓ 2 représentants des consommateurs des usagers
- ✓ 2 personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire-enquêteur
- ✓ 2 représentants des organisations syndicales
- ✓ 2 représentants du patronat

## Les permanents



## Les valeurs de la CNDP

### Transparence

La CNDP doit permettre la mise à disposition du public de toutes les informations et études disponibles sur le projet concerné

### Débat argumenté

Les participants au débat doivent apporter des arguments expliquant et justifiant leur point de vue

### Égalité de traitement

Toute personne concernée par le projet doit pouvoir participer au débat

### Indépendance

Vis à vis des maîtres d'ouvrage

### Neutralité Impartialité

Le débat public n'est pas le lieu de la décision

II-  
Les objectifs du  
débat public

Le champ des débats  
publics

Un outil privilégié  
d'information et de  
participation

**Démocratiser et légitimer  
les décisions**

Les moyens et le  
calendrier du débat

# Le champ des débats publics

## Création de :

1. Routes
2. Lignes ferroviaires
3. Voies navigables
4. Aérodomes
5. Infrastructures portuaires
6. Lignes électriques
7. Canalisations de transport de gaz
8. Installations nucléaires
9. Barrages hydroélectriques
10. Transport d'eau de bassin fluvial
11. Équipements culturels ou sportifs
12. Équipements industriels

Projets supérieurs à 300M€ >>> saisine obligatoire par le maître d'ouvrage

Projets compris entre 150 et 300M€ >>> publication obligatoire et possibilité de saisine (maître d'ouvrage, associations, ONG, élus, etc.)

## Débat sur des options générales



# Un outil privilégié d'information et de participation

**Informer** le public

**Veiller** à sa participation

**Éclairer** le maître d'ouvrage



**ENRICHIR**

**DÉMOCRATISER**

**LÉGITIMER**

**LA DÉCISION**

## Les moyens du débat public

- ✓ Une commission particulière de 5 à 7 membres désignée par la CNDP
  - ✓ Un président, un secrétaire général
  - ✓ Les documents de présentation du projet et du débat public
  - ✓ Les réunions et auditions publiques
  - ✓ La commission mobile
  - ✓ Le site Internet : un système questions/réponses, un forum en ligne et de nouvelles fonctionnalités
  - ✓ Les contributions et les cahiers d'acteurs
  - ✓ La conférence de citoyens
- **Coût** : 600 000 à 1 million d'€, à la charge du maître d'ouvrage

# Le calendrier du débat public

## Saisine de la CNDP

+ 6 mois : préparation du débat, le maître d'ouvrage rédige le dossier du débat

+ 4 mois : le temps du débat

+ 2 mois : publication du compte rendu et du bilan du débat

+ 3 mois : publication par le maître d'ouvrage des suites données au projet

III-  
La CNDP :  
décisions et  
initiatives

Les décisions de la CNDP

Les 21 chantiers

## Les décisions de la CNDP

✓ LE DÉBAT PUBLIC

✓ LA CONCERTATION RECOMMANDÉE

✓ LA CONCERTATION POST-DÉBAT

Environ  
**150\*** saisines

**69\***  
débats publics  
**800** réunions  
**150 000** personnes

**45\***  
concertations  
recommandées

**21\***  
concertations  
post-débat public

\*Depuis 2002

## Les décisions de la CNDP

### ➤ RÉSULTATS

- 1/3 des projets abandonnés ou très profondément remaniés
- 1/3 significativement modifiés
- 1/3 inchangés

## Les 21 chantiers de la CNDP

### **I. Affirmer l'indépendance de la CNDP vis-à-vis des maîtres d'ouvrage et réduire les coûts**

#### **1 - Réformer le mode de financement des débats publics**

- Financement par versement de fonds des maîtres d'ouvrage à la CNDP
- Rémunération des garants par la CNDP et non par le maître d'ouvrage

#### **2 - Développer la contre-expertise**

## Les 21 chantiers de la CNDP

### II. **Garantir la neutralité et l'impartialité des commissions du débat public, diversifier et former les équipes**

- 3 - **Améliorer le mode de sélection des membres** des CPDP et des garants (vivier, rencontres préalables...)
- 4 - **Mettre en place une formation des membres** de la CNDP, des CPDP, des garants et des secrétaires généraux, et organiser des séminaires réguliers d'échange
- 5 - **Améliorer l'indemnisation** des membres de CPDP et des garants de façon à diversifier les profils et à augmenter le pourcentage de jeunes actifs



### III. Diversifier les modes d'expression du public et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation

- 6 - **Faire évoluer les méthodologies du débat public**, en fonction des contextes, afin de diversifier les modes d'expression de tous les publics, notamment via Internet et les réseaux sociaux
- 7 - **Transformer le site Internet de la CNDP en un site portail** de l'ensemble CNDP + CPDP et développer les contenus
- 8 - **Définir et mettre en œuvre des méthodes d'évaluation** de chaque débat public (et des concertations avec garant)

## Les 21 chantiers de la CNDP

### IV. Développer les échanges et les partenariats afin de renforcer la culture du débat public : devenir une référence pour tous les acteurs

- 9 - **Développer les échanges et les partenariats** avec les acteurs de la gouvernance à 5 (collectivités, ONG, syndicats, patronat...), ainsi qu'avec les universitaires et les chercheurs
- 10 - **Engager une coopération approfondie** avec les grandes collectivités et les maîtres d'ouvrage (régions, départements, communautés d'agglomération, grandes villes)
- 11 - **Constituer un groupe de personnalités** connues du grand public et reconnues, susceptibles de promouvoir et de mettre en valeur le débat public auprès des citoyens

## Les 21 chantiers de la CNDP

### V. Développer les échanges et les coopérations à l'international et devenir un centre de ressources

12 - **Créer «L'esprit d'Aarhus»**, réseau d'échanges informels sur les pratiques étrangères en matière d'information et de participation du public

13 - **Développer des coopérations et des échanges** plus approfondis avec de grandes institutions (Conseil de l'Europe, Union Européenne, Banque mondiale...) et de nombreux pays (pays de l'Union Européenne, grands émergents, Afrique du Nord, Corée du Sud, Japon, USA, Canada...)

## Les 21 chantiers de la CNDP

### **VI. Développer une action de sensibilisation à la participation du public en direction des futurs managers et des maîtres d'ouvrage**

14 - **Sensibiliser les futurs managers** (du public et du privé) au débat et à l'écoute des citoyens par des interventions dans les grandes écoles (ENA, écoles d'ingénieurs et de commerce) et les universités

### VII. Renforcer la visibilité et l'image de la CNDP

- 15 - **Renforcer la présence et l'image de la CNDP** par une action spécifique en direction des médias et des acteurs institutionnels (lettre électronique mensuelle, petits-déjeuners avec les partenaires, notes trimestrielles de la CNDP)
- 16 - **Organiser des matinées de réflexion thématique** ouvertes à un large public avec des intervenants étrangers : «les mardis de la CNDP» (rencontres trimestrielles)
- 17 - **Évaluer les attentes des citoyens** en matière d'information et de participation au processus de décision (sondages d'opinion, études qualitatives...)
- 18 - **Organiser un colloque international**, les 16 et 17 juin 2014, sur le citoyen et la décision publique: enjeux de légitimité et d'efficacité

### VIII. Proposer des évolutions relatives aux missions et au champ d'action de la CNDP

- 19 - **Élargir la capacité d'intervention de la CNDP** après un débat public jusqu'à l'enquête publique (possibilité d'imposer un garant au maître d'ouvrage par exemple)
- 20 - **Prévoir l'information de la CNDP et la possibilité de son intervention tout au long de la vie d'un projet** : des études à la réalisation
- 21 - **Étendre le champ d'action de la CNDP** aux grand projets d'aménagement et positionner la CNDP, autorité neutre et indépendante utilisant des outils méthodologiques spécifiques, comme acteur de débats publics relatifs à de nouveaux domaines

[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)

**Merci de votre attention**

*Christian LEYRIT,  
Président,  
[christian.leyrit@debatpublic.fr](mailto:christian.leyrit@debatpublic.fr)*

